

ARRETE
portant
Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D947
au territoire des communes de LAVENTIE, RICHEBOURG et LA-GORGUE
TRAVAUX
Mise en œuvre d'une couche de roulement phonique Section hors agglomération
du 22 avril 2024 au 26 avril 2024

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Le
Président du Conseil départemental du Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais portant délégation de signature,

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/488 portant délégation de signature,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la convention entre les départements du Pas-de-Calais et le Nord pour la gestion des routes départementales limitrophes,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 29/03/2024, par laquelle EIFFAGE, fait connaître le déroulement des travaux de mise en œuvre d'une couche de roulement phonique, pour une durée de 2 jours de travaux, sur la période du 22 au 26 avril 2024.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de mise en œuvre d'une couche de roulement phonique, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D947, hors agglomération, pour une durée de 2 jours de travaux, sur la période du 22 au 26 avril 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, relatif au classement de route classée à grande circulation,

Considérant l'avis de Mesdames et Messieurs les Maires des communes de RICHEBOURG, LAVENTIE, NEUVE-CHAPELLE, LORGIES, LA COUTURE, BEUVRY, ESSARS, LOCON, ANNEZIN, HINGES, LESTREM, MERVILLE et LA GORGUE,

Sur la proposition de Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et développement Territorial de l'Artois et de Monsieur le Responsable du Service Entretien et Exploitation de la Route,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Sur la proposition de Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et développement Territorial de l'Artois et de Monsieur le Responsable du Service Entretien et Exploitation de la Route,

***** ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur les routes départementales D947 du PR 18+620 au PR 19+845 du PR 0+0 au PR 0+625, hors agglomération, sur le territoire des communes de LAVENTIE et RICHEBOURG et LA-GORGUE, pour une durée de 2 jours de travaux, sur la période du 22 au 26 avril 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

Déviation PL : « RD947, RD171, RD166, RD171, RD945, RD23D (Nord), RD922 (Nord) et RD945 (Nord) » sur les communes de « RICHEBOURG, LAVENTIE, NEUVE-CHAPELLE, LORGIES, LA COUTURE, BEUVRY, ESSARS, LOCON, ANNEZIN, HINGES, LESTREM, MERVILLE et LA-GORGUE (Nord) »,

Déviation VL : « RD169, RD173, RD166, RD18 et RD322 » sur les communes de « LAVENTIE et LA-GORGUE (Nord) ».

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois et la Direction de la Voirie du département du Nord.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département du Pas-de-Calais,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de la Gestion de la voirie du département du Nord,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

LILLE, le...19 avril 2024

ARRAS, le.....

Pour le Président du Conseil départemental du Nord,
Le Responsable de Service
Direction de la Voirie

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de la Mobilité et du Réseau Routier


Christophe DELBEQUE


Matthieu BIELFELD

RD 947

Communes de LAVENTIE - LA GORGUE
Section 3

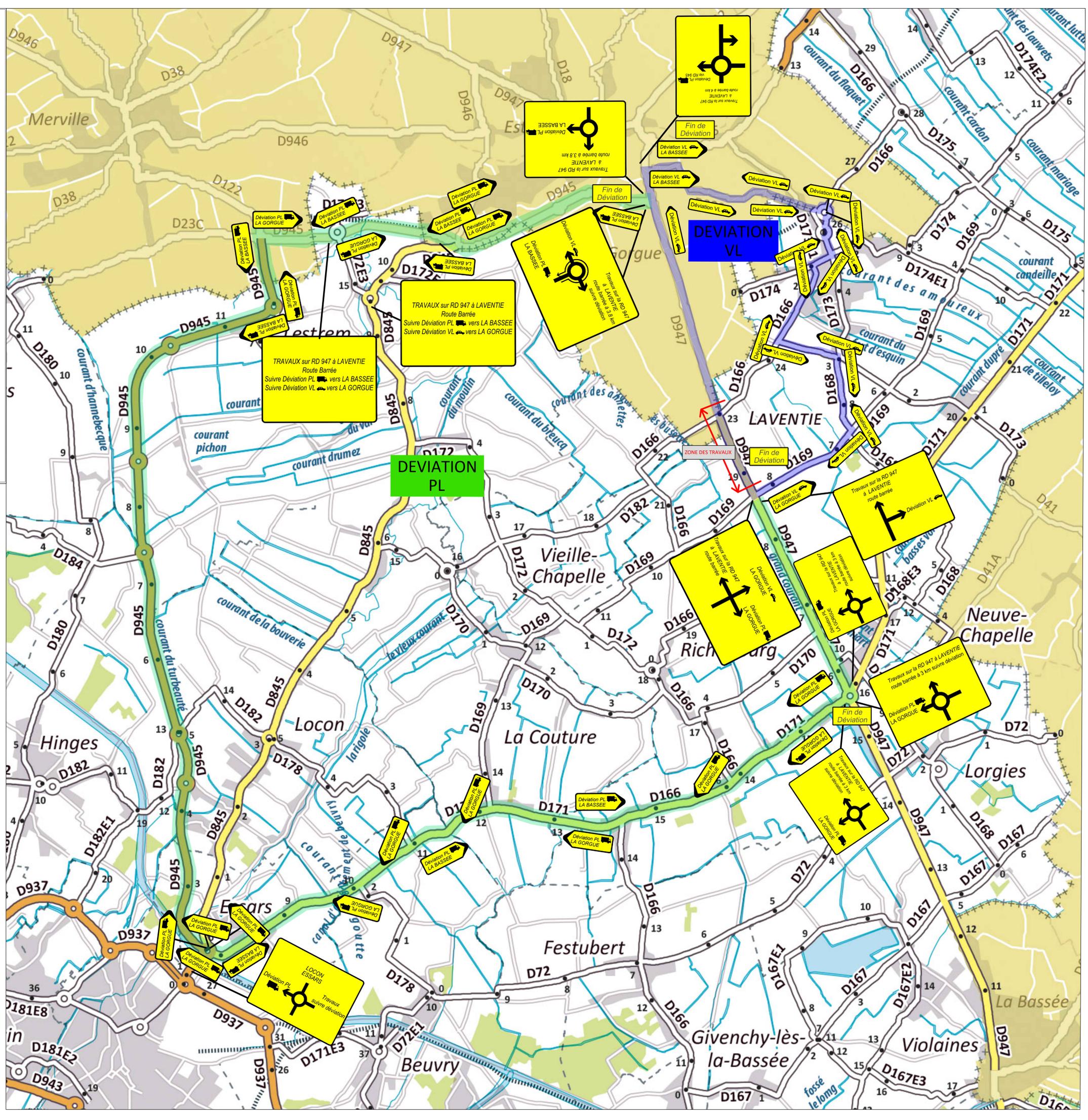
TRAVAUX DE RENFORCEMENT

Plan de Déviation

Echelle : sans

Date : Août 2023

S:\P\AD\DIR\SP\SP\DC\Service\RD947 - Renforcement Vidéaire - Laventie\00 Adressance - Projet Type\TUS Dwg\RD947 LAVENTIE - LA GORGUE Plan Des Déviations.dwg





NOUVEAU MONDE

D945

D166

Marché La Gorgue

Rue des Monts

D947

LE GRAND CHEMIN

D174

Laventie

D166

LES ROSSIGNOLS

RUE DE LA VANGERIE

Vert Chemin

D173

Rue de la Flinque

NORD PAS-DE-CALAIS

NORD PAS-DE-CALAIS

D166

D947

T DELVILLE

Rue du Bacquerot

D171

Rue Hubert

RUE DU MOULIN SAINT-VAAST

LE GRAND CHEMIN

Google

D169